

CONSEIL MUNICIPAL : ORDRE DU JOUR

Le quatrième conseil municipal de l'année 2024 se tiendra le mardi 9 avril en Mairie à partir de 18h15. Nous vous rappelons que toutes les séances du conseil municipal sont publiques et que vous pouvez y assister.

A l'ordre du jour de mardi prochain : 10 rapports.

FINANCES

1. Adhésion à l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne ingénierie » proposée par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne.
2. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de l'Office Municipal des Sports (OMS) pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur.
3. Signature d'une convention avec la société Emni3d relative au traitement des nids de frelons sur le domaine public communal.
4. Délégations d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.

INTERCOMMUNALITE

5. Modification des statuts du SIVU chenil fourrière du Lot-et-Garonne consécutive à la fusion de l'Agglomération d'Agen et de la communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres.

DOMAINE ET PATRIMOINE

6. Signature d'une convention d'occupation privative du domaine public constitutive de droits réels.
7. Dénomination d'une voie et numérotation des habitations.
8. Construction d'une brigade fixe de Gendarmerie sous maîtrise d'ouvrage d'un OPHLM.

RESSOURCES HUMAINES

9. Désignation d'un assistant de prévention (service écoles et entretien des locaux).
10. Plan de formation mutualisé triennal 2023 – 2025 entre la délégation nouvelle aquitaine du CNFPT et les collectivités territoriales du territoire agenais.